



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU TARN

SOUS-PREFECTURE DE CASTRES

Castres, le 19 juillet 2011

Bureau du développement durable

Des territoires

Affaire suivie par : Mme REBELO

Tél : 05 63 71 55 66

Mel : sandrine.rebelo@tarn.gouv.fr

Le sous-préfet

à

Mesdames et Messieurs les membres
de la CLIS

OBJET : C.L.I.S. du C.T.S.D.U de Graulhet

P.J.: 1

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, le compte-rendu de la réunion de la Commission locale d'information et de surveillance pour le centre de traitement et de stockage de déchets industriels spéciaux ultimes qui a eu lieu le 21 juin 2011 sur le site d'Occitanis à Graulhet.

UNITÉ TERRITORIALE TARN AVEYRON DREAL - Midi Pyrénées			
Chef de l'U.T.			
A1	25 JUL. 2011	TA1	
A2		TA2	<input type="radio"/>
T1	<input checked="" type="checkbox"/> Pour information <input type="checkbox"/> Pour attribution <input checked="" type="checkbox"/> Pour établir un projet de réponse	CITA	
T2		SIGNALÉ	


Colin MIEGE

Liste des destinataires

- M. le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées ou son représentant
- M. Claude BOUSQUET, Conseiller Général du canton de Graulhet
- M. Claude FITA Maire de Graulhet
- M. Robert FRANCES, Maire-adjoint de Labessière-Candeil
- M. Gérard GOUTINES, conseiller municipal de Montdragon
- M. Philippe JEANZAC, Maire de Saint Julien du Puy
- M. le Président de l'UMINATE
- M. le Président de L'UPNET
- Mme la Présidente de l'association pour la protection de l'habitat, des voiries et de l'environnement de Graulhet
- M. le Président de l'Association pour la protection du bassin graulhétain
- M. le Président de l'Association de pêche de Graulhet
- M. le Président de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
- Mme Delphine PAILLER, et les représentants de la SA OCCITANIS
- Madame la déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé
- Madame la Directrice Départementale des Territoires
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – unité territoriale Tarn – Aveyron, à l'attention de M. Francis AUGÉ
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Monsieur le Président de l'ARPE
- M. le Président de l'ORDIMIP
- M. le Délégué Régional de l'ADEME
- Mme la Préfète du Tarn
Direction des Libertés Publiques et des Collectivités Territoriales
Bureau de l'environnement et des affaires foncières



C.T.S.D.U. DE «MARIOLE»
A GRAULHET - TARN

SOCIETE OCCITANIS

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA
COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE**

Mardi 21 juin 2011 à 10h30 sur le site d'Occitanis - CTSDU à Graulhet (81)

---oooOOOooo---

PRESIDENCE ASSUREE PAR

Monsieur Colin MIEGE, Sous-Préfet de Castres.

PRESENTS

Feuille de présence en pièce jointe

EXCUSES

ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activité de l'année 2010,
- Compte rendu de la dernière inspection
- Questions diverses.

M. le Sous-préfet ouvre la séance en présentant l'ordre du jour. Il regrette l'absence non excusée des représentants des associations de protection de l'environnement.

M. GOSSET fait un bref historique du site depuis sa création.

Mme PAILLER présente le bilan d'activité de l'année 2010.

- tonnages reçus en 2010 : 71 536 tonnes qui se décomposent en
 - 49 756 tonnes en filière stabilisation et/ou stockage dans les casiers à comparer avec les 46 776 tonnes reçues en 2009. Au 3 juin 2011 le tonnage reçu en filière stabilisation et/ou stockage est de 20 040 tonnes. L'augmentation de tonnage est en partie liée aux terres polluées reçues en filière stockage en fin d'année 2010, issues de la région de Toulouse.
 - 21 781 tonnes de terres reçues en filière biotertre (traitement biologique) contre 16685 tonnes en 2010. Au 3 juin 2011 le tonnage de terres en filière biotertre est de 8228 tonnes.

Madame PAILLER précise que la capacité de traitement du biotertre, aujourd'hui à environ la moitié de l'autorisation accordée, est liée à la superficie actuellement exploitée et précise que, au fur et à mesure de l'exploitation en hauteur des casiers de stockage, la superficie réservée au biotertre augmentera et permettra de traiter plus de terres.

- Origine géographique des déchets : dans l'ordre viennent la région Aquitaine (44 %), la région Midi Pyrénées (40 %) puis les autres régions limitrophes (9 %), et enfin PACA (5,1 %), Andorre (1 ,44%), Rhône-Alpes (0 %),

Cette répartition montre la part limitée des régions PACA et Rhône-Alpes, avec 3677 tonnes reçues pour 10 000 tonnes autorisées. M. GOSSET explique que d'autres installations de même type sont autorisées à recevoir des déchets de toute la France et que le préfet du Tarn a limité strictement l'origine géographique des déchets réceptionnés sur le site.

M. AUGÉ rappelle que le préfet du Tarn a autorisé OCCITANIS sur la base du dossier de demande d'autorisation qui ne sollicitait pas une origine aussi élargie et à la suite des procédures réglementaires de consultation.

Mme PAILLER fait ensuite la synthèse des différents contrôles réalisés au cours de l'année 2010 ainsi que des travaux d'aménagement, notamment la réhausse des talus des casiers. Ces informations sont disponibles dans le rapport d'activité.

Mme PAILLER fait part des évolutions d'exploitation pour l'année 2011, avec le début en juin des travaux d'aménagement des dernières alvéoles au sol (alvéoles N° 7,9, 11 et moitié 13) en particulier.

M. AUGÉ fait un point sur l'inspection du site qu'il a réalisée le 14 décembre 2010 avec M. ROUSSEAU de la DREAL Toulouse. Les thèmes abordés lors de cette inspection concernaient la provenance le suivi du biotertre et notamment du devenir des terres après leur traitement, les conditions d'exploitation des casiers et le risque foudre. Cette inspection a conduit à des remarques mineures ou à des recommandations.

Questions diverses

M. FITA demande si les analyses d'eau réalisées montrent ou non des dysfonctionnements et pose la question plus globale de la qualité de tous les contrôles qui sont réalisés sur le site au regard de la gestion du site et sur son absence d'impact sur le milieu.

M. AUGÉ rappelle qu'OCCITANIS procède à tous les contrôles et analyses qui lui sont imposés par l'arrêté préfectoral. Concernant les eaux, outre l'auto-surveillance réalisée par l'exploitant, des contrôles sont réalisés périodiquement par un laboratoire extérieur (laboratoire départemental des eaux). Tous les résultats des contrôles sont transmis régulièrement à l'inspection des installations classées. La synthèse de toutes les analyses est également fournie dans le rapport annuel d'activité.

M. GOSSET rappelle qu'un état des lieux de référence a été effectué avant l'ouverture du site pour permettre le suivi dans le temps des différents contrôles. Il rappelle la présence de l'installation de stockage de boues de Bouquedaze située en amont du site d'OCCITANIS et insiste sur l'importance de la réhabilitation et du contrôle de ce site pour s'assurer de son absence d'impact.

M. AUGÉ précise que l'exploitant du site de Bouquedaze (la Régie des eaux de Graulhet) a déposé un dossier de cessation d'activité qui fera l'objet prochainement d'un examen par la DREAL.

M le Sous-préfet suggère qu'un point sur ce dossier soit présenté à la prochaine CLIS.

En conclusion, M. le sous-préfet remercie les participants et clôt la séance.

Castres le 19 juillet 2011,
Le Sous-Préfet



Colin MIEGE

Nom - Prénom	Organisme représenté
GOSSET Thierry	OCCITANIS
ROUBELET Armelle	OCCITANIS
MAISANO Chloé	ORDIMIP
BARDOU Gérard	ADEME
BOUSQUET Jean Paul	DDASS
AUGE Francis	DREAL
ZIBROWIUS Sylvain	DREAL
MIEGE Colin	Sous Préfecture CASTRES
FITA Claude	Mairie de GRAULHET
PAILLER Delphine	OCCITANIS
FRANCES Robert	Maire-adjoint de Labeissière-Candeil

